

Le compte personnel de formation (CPF)

Webinaire du mardi 20 février 2026

**Votre webinaire sur la thématique du Compte
Personnel de Formation (CPF) va bientôt
débuter.**



Recommandations préalables pour profiter pleinement de ce webinaire

- Nous vous invitons à vous isoler dans un endroit calme.
- Afin d'éviter tout bruit parasite, merci de bien vouloir couper vos micros.
- L'utilisation d'un casque ou d'écouteurs permet un meilleur confort.
- Il est toujours plus agréable d'être face à des visages plutôt qu'à un écran noir: merci d'activez vos webcams 😊



SOMMAIRE

- Pourquoi accompagner la demande de CPF ?
- Les différents dispositifs de sécurisation de parcours
- Cadre juridique
- Définitions du CPA et CPF
- Bénéficiaires et alimentation
- Présentation de la plateforme dédiée au CPF (création, consultation des droits, portabilité et conversion)
- Simulation d'une demande d'utilisation des droits CPF
- Zoom sur la décrémentation des droits
- Conseils et outils

1/ Pourquoi accompagner la demande de CPF ?

Les enjeux pour la collectivité

Maîtriser l'investissement formation : Le CPF représente un coût (pédagogique et temps d'absence)



L'accompagnement garantit que cet investissement est utile et ciblé

Sécuriser les parcours



Eviter les « formations confortables » ou les projets sans issues

Répondre à l'obligation légale



La loi impose aux employeurs d'informer sur les différents dispositifs d'évolution professionnelle



Transformer les risques en opportunités

Contre l'usure professionnelle



Utiliser le CPF pour préparer une reconversion avant l'inaptitude physique

Contre la fuite des compétences



Un agent qui se sent soutenu dans son évolution est un agent plus engagé, même si sa mobilité se fait en interne ou vers une autre structure du territoire.

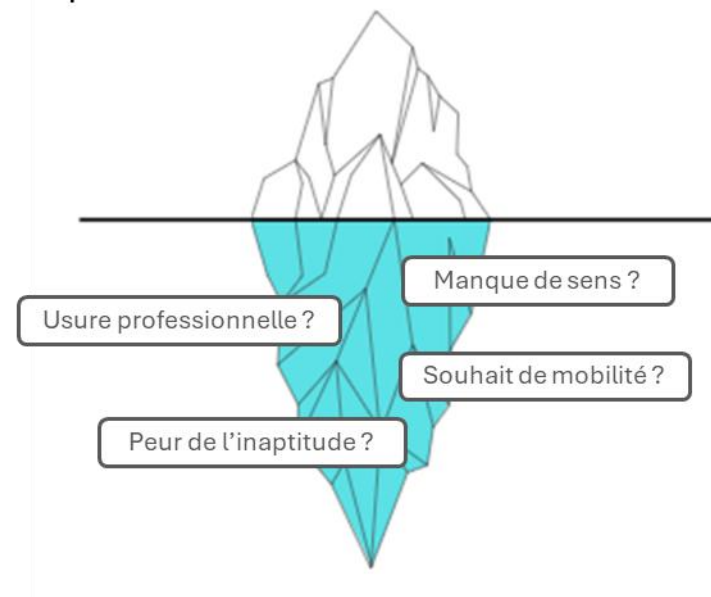
L'attractivité



Une collectivité qui accompagne les projets professionnels est plus attractive pour les nouveaux recrutements.

Demande CPF

La partie visible



L'enjeu : Ne pas traiter seulement le besoin de formation, mais sécuriser le parcours professionnel.

2/ Les différents dispositifs d'accompagnement

Le Conseil en Evolution professionnelle

C'est un service gratuit, confidentiel et personnalisé, accessible à tous les agents publics, quel que soit leur statut ou leur situation. C'est une démarche personnelle qui a lieu en dehors du temps de travail de l'agent.



Prendre du recul sur sa situation

Identifier ses compétences et ressources.

Explorer des pistes de mobilité ou de reconversion.



Le Bilan de Parcours Professionnel

Contrairement au CEP qui est une démarche individuelle, le BPP est un partenariat. C'est l'outil qui vous permet de valider qu'une demande de CPF est pertinente et que le projet de l'agent tient la route avant de l'engager.

Analyser le parcours
et valoriser les
compétences.

Construire un projet
réaliste et réalisable

Sécuriser les
transitions
(reconversion,
mobilité)

L'immersion professionnelle

C'est le meilleur moyen d'éviter de financer une formation de 6 mois via le CPF pour un agent qui se rendrait compte au bout de deux jours que le métier ne lui plaît pas.

Sécurisation du projet

Confronter les représentations de l'agent à la réalité du terrain

Découverte d'un métier en conditions réelles

3/ CADRE JURIDIQUE

CADRE JURIDIQUE

- Articles L.422-8 à L.422-19 du Code Général de la Fonction Publique
- Décret n°2017-928 du 17 avril 1989
- Circulaire du 10 mai 2017 relative aux modalités de mise en œuvre du CPA dans la fonction publique

4/ DEFINITION DU COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITE

LE COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITE



Créé par la loi Travail de 2016, le Compte Personnel d'Activité renforce l'autonomie et facilite l'évolution professionnelle de chaque agent public.

Compte Personnel de Formation (CPF)

Accès aux formations pour développer compétences et projets d'évolution professionnelle

Compte d'Engagement Citoyen (CEC)

Valorisation des activités bénévoles et de volontariat par des heures de formation

Les droits sont consultables sur moncompteformation.gouv.fr

DEFINITION DU COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITE



Universalité :
Ouvert à tous (public/privé)



Portabilité : Les droits suivent l'agent



Pérennité : Droits acquis jusqu'à la retraite



Consultation :
moncompteformation.gouv.fr

5/ DEFINITION DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

DEFINITION DU CPF

- Le CPF permet à toute personne active, dès son entrée sur le marché du travail et jusqu'à la date à laquelle elle fait valoir ses droits à la retraite, d'**acquérir des droits à la formation mobilisables tout au long de la vie professionnelle.**
- Les droits sont disponibles dans le compte de l'agent/du salarié tout au long de la vie active, en cas de changement d'employeur ou de statut : **ces droits appartiennent donc à la personne.**
- Les droits étant attachés à la personne qui en est titulaire et non à son statut, tout fonctionnaire peut donc faire valoir auprès de toute personne publique ou privée qui l'emploie les droits qu'il a précédemment acquis, selon les modalités du régime dont il relève au moment de sa demande.
- Chaque personne dispose ainsi, sur le site moncompteformation.gouv.fr d'un espace personnel sécurisé lui permettant de s'identifier et de consulter ses droits.
- Les droits CPF doivent être évoqués lors de l'entretien professionnel.

DEFINITION DU CPF

Objectif du CPF

Le CPF permet d'accéder à toute formation hors adaptation aux fonctions exercées, visant l'acquisition de diplômes, titres ou compétences pour un projet d'évolution professionnelle.

- Mobilité professionnelle
- Promotion vers nouvelles responsabilités
- Reconversion professionnelle

Types de Formations

- Diplômes et titres RNCP
- Certifications professionnelles
- Actions du plan de formation
- Formations d'organismes déclarés

DISTINCTION FONDAMENTALE : FORMATION D'ADAPTATION AU POSTE/ FORMATION EN VUE D'UNE EVOLUTION PROFESSIONNELLE

**Formation d'adaptation au poste
(Non éligible au CPF)**

**Objectif : Adaptation aux fonctions
exercées, perfectionnement,
formation statutaire**

Initiative : Employeur



**Formation en vue d'une évolution
professionnelle
(Eligible au CPF)**

**Objectif : Projet d'évolution
professionnelle (mobilité, promotion,
reconversion, changement de grade)**

**Initiative : Agent (avec accord de
l'employeur)**

DIFFERENCES SECTEUR PUBLIC / SECTEUR PRIVE

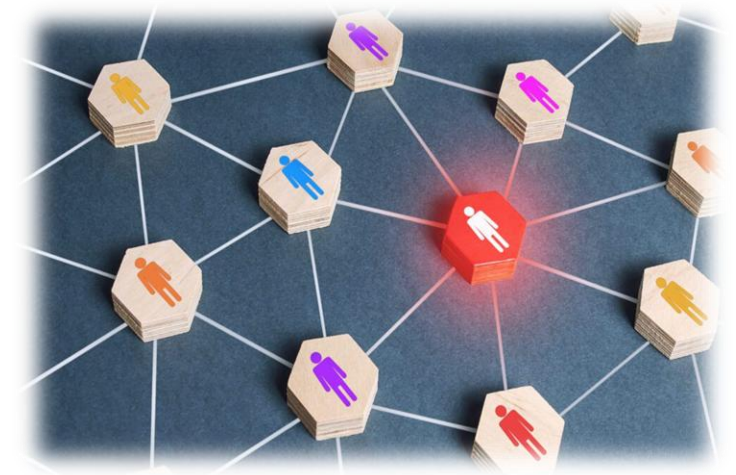
Salariés secteur privé	Agents publics
<ul style="list-style-type: none">-Compteur CPF en euros-Mobilisation des droits : directement sur la plateforme MCF-Décrémentation des droits automatiques	<ul style="list-style-type: none">-Compteur CPF en heures-Mobilisation des droits : auprès de l'employeur-Décrémentation des droits à la main de l'employeur, via Pep's



6/ BENEFICIAIRES ET ALIMENTATION DU CPF

BENEFICIAIRES DU CPF

- Fonctionnaires stagiaires/titulaires
- CDD de droit public
- CDI de droit public
- Contrats de droit privé/apprentissage : les collectivités ne cotisant pas auprès d'un OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) doivent prendre en charge le coût financier de la formation
- Les assistants maternels et familiaux semblent pouvoir en bénéficier
- Les vacataires ne peuvent pas, quant à eux, bénéficier du dispositif CPF.



BENEFICIAIRES DU CPF

- **CAS PARTICULIERS :**

-agent en position de détachement : c'est l'organisme d'accueil qui est chargé de procéder à l'alimentation, l'instruction et le financement des droits relevant du CPF

-agent mis à disposition : c'est l'organisme d'origine qui alimente, instruit et finance les droits CPF

-disponibilité : si l'agent exerce une activité professionnelle, il relève du régime applicable dans le cadre de cette activité (régime de droit public ou de droit privé). S'il n'exerce aucune activité, il ne peut solliciter la prise en charge d'une action de formation au titre du CPF auprès de son employeur d'origine.

ALIMENTATION DU CPF

25h

**Alimentation
Annuelle**

Maximum par année civile
pour tous les agents

150h

Plafond Standard

Limite maximale d'heures
cumulées

50h

Catégorie C

Alimentation annuelle
renforcée pour les agents
sans diplôme, niveau 3

400h

Plafond Renforcé

Pour agents catégorie C
éligibles

Tous les agents publics sont éligibles : fonctionnaires titulaires, stagiaires, contractuels CDD/CDI. Aucune ancienneté requise. Calcul au prorata pour temps non complet, temps partiel assimilé à temps complet.

A cela se rajoutent éventuellement l'abondement de 150 heures en lien avec la prévention de l'inaptitude physique.

LE MECANISME STANDARD D'ALIMENTATION DES DROITS



Plafond : 150 heures (soit 6 ans)

Règles de Calcul

- **Base de calcul** : Durée légale annuelle (1607 heures).
- **Temps partiel** : Assimilé à temps complet (pas de proratisation).
- **Temps non complet** : Proratisation (Exemple : 20h/semaine \approx 15h crédits/an).



Alimentation automatique annuelle par la Caisse des Dépôts via la DSN (avril N+1).

LES REGIMES D'ALIMENTATION RENFORCEE

Cas 1 : Agents de Catégorie C (sans qualification Niveau 3)

50h par an jusqu'à l'acquisition de 400 h



Cible : Agents sans diplôme CAP/BEP.

Objectif : Accès aux formations qualifiantes.

Cas 2 : Prévention de l'Inaptitude Physique



Agent dont le projet professionnel vise à prévenir un risque d'inaptitude à l'exercice des fonctions



Le plafond (150 h ou 400 h) est abondé de 150 h supplémentaires



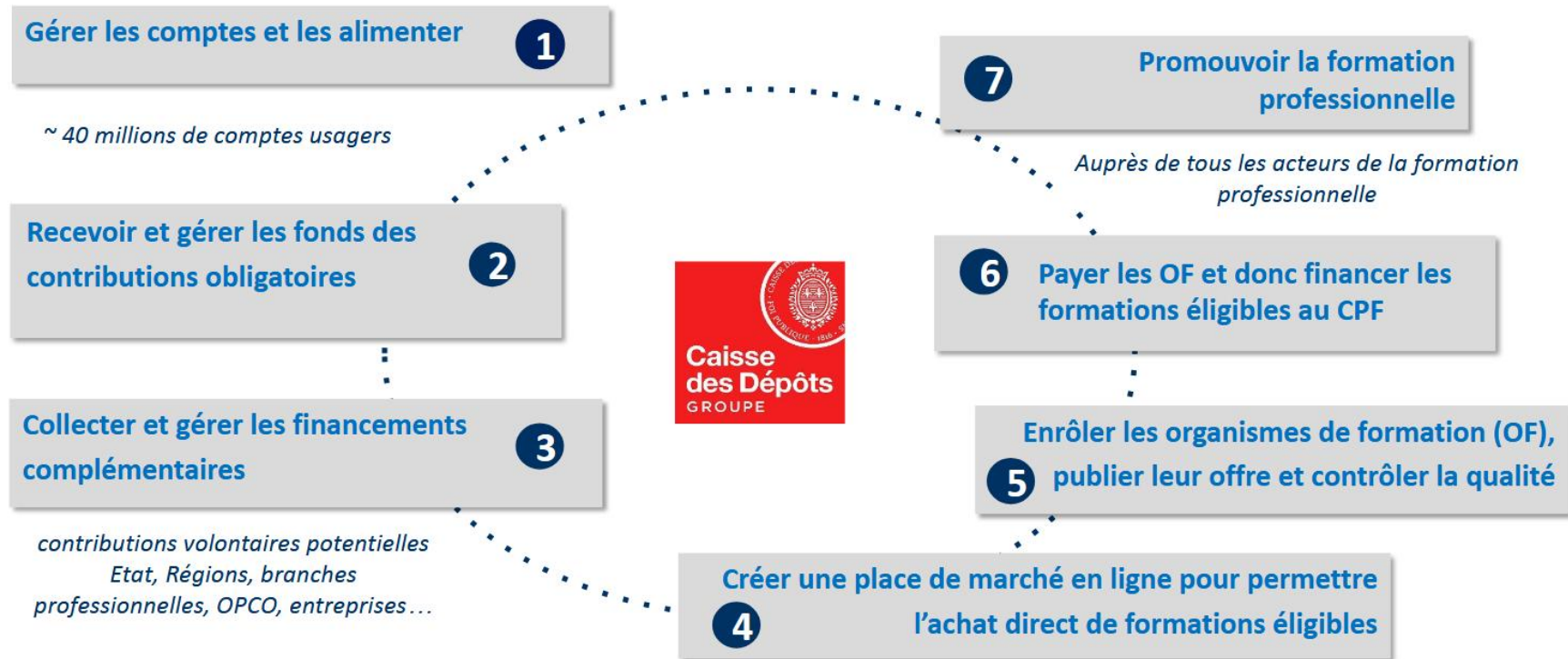
Sur avis du médecin du travail.

UTILISATION PAR ANTICIPATION

- Lorsque la durée de la formation est supérieure aux droits acquis au titre du CPF, l'agent peut, avec l'accord de son employeur, consommer par anticipation des droits non encore acquis, dans la limite des droits qu'il est susceptible d'acquérir au cours des 2 années civiles qui suivent celles au cours de laquelle il présente sa demande.
- L'agent bénéficiaire d'un CDD ne peut utiliser par anticipation des droits supérieurs à ceux qu'il peut acquérir jusqu'à la date d'expiration de son contrat.

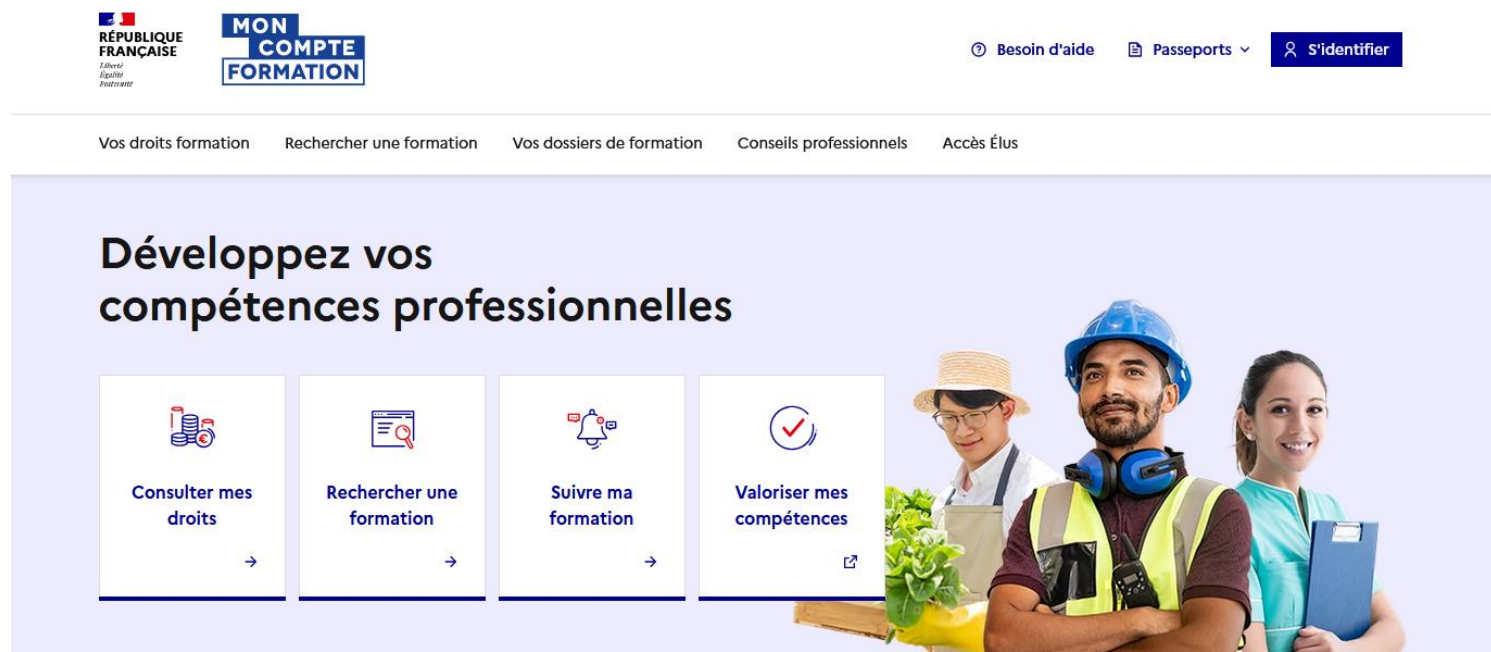
EXISTENCE DU PLATEFORME DEDIEE

- La plateforme dédiée est moncompteformation.gouv.fr
- La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) est l'opérateur de moncompteformation.gouv.fr



EXISTENCE DU PLATEFORME DEDIEE

- Cette plateforme **moncompteformation.gouv.fr** est la clef de voûte du système CPF.



Découvrez aussi...

7/ PRESENTATION DE LA PLATEFORME MONCOMPTEFORMATION.GOUV.FR

7-1/ CREATION DU COMPTE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

CREATION DU COMPTE CPF

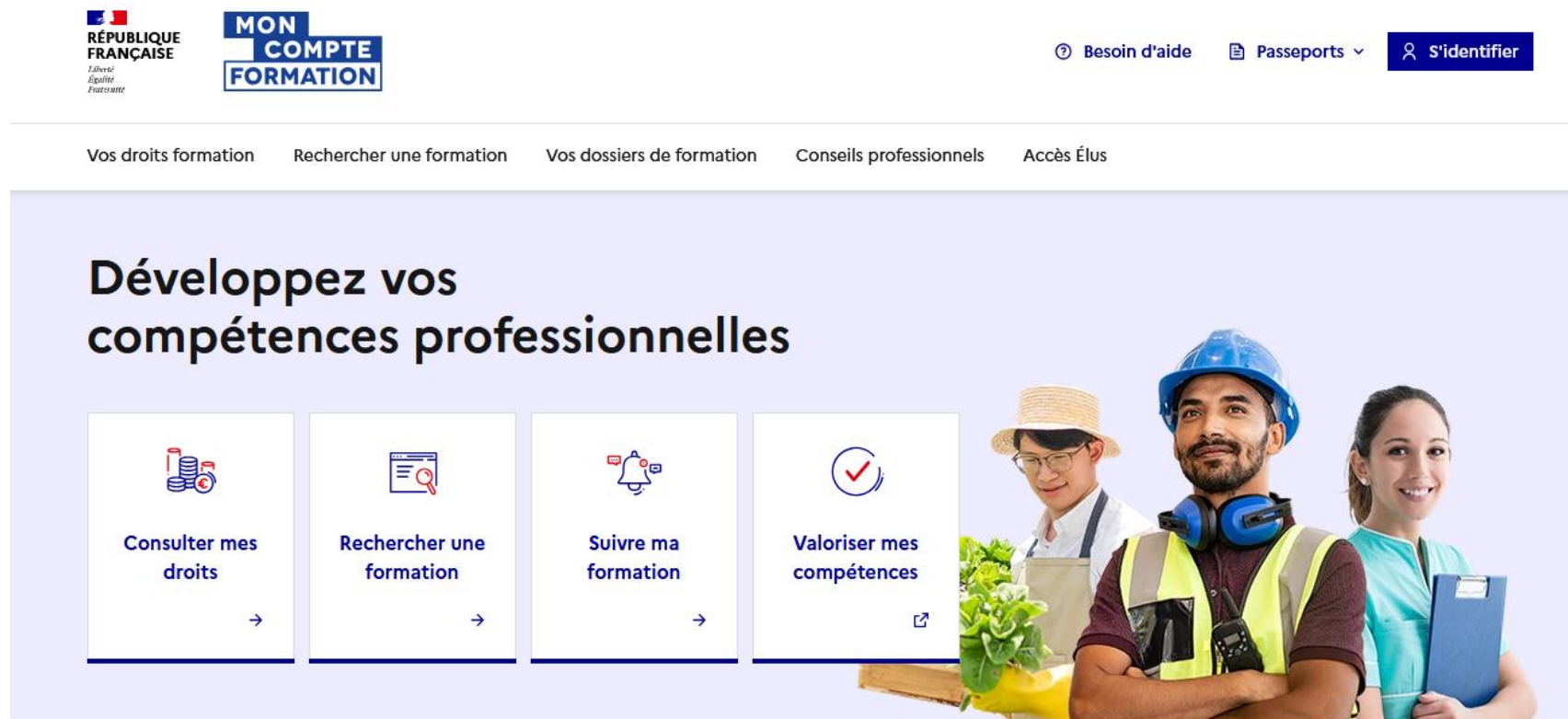
-Cette démarche relève de la **seule initiative de l'agent**

-Un référent CPF, désigné au sein de la collectivité/établissement, peut aider les agents à créer leurs comptes CPF.

-Attention : de nombreux cas de fraudes existent quant aux comptes CPF. Il est important de rappeler aux agents qu'ils doivent faire preuve de vigilance en la matière (sms, appels visant à récupérer le numéro de sécurité sociale, etc.).

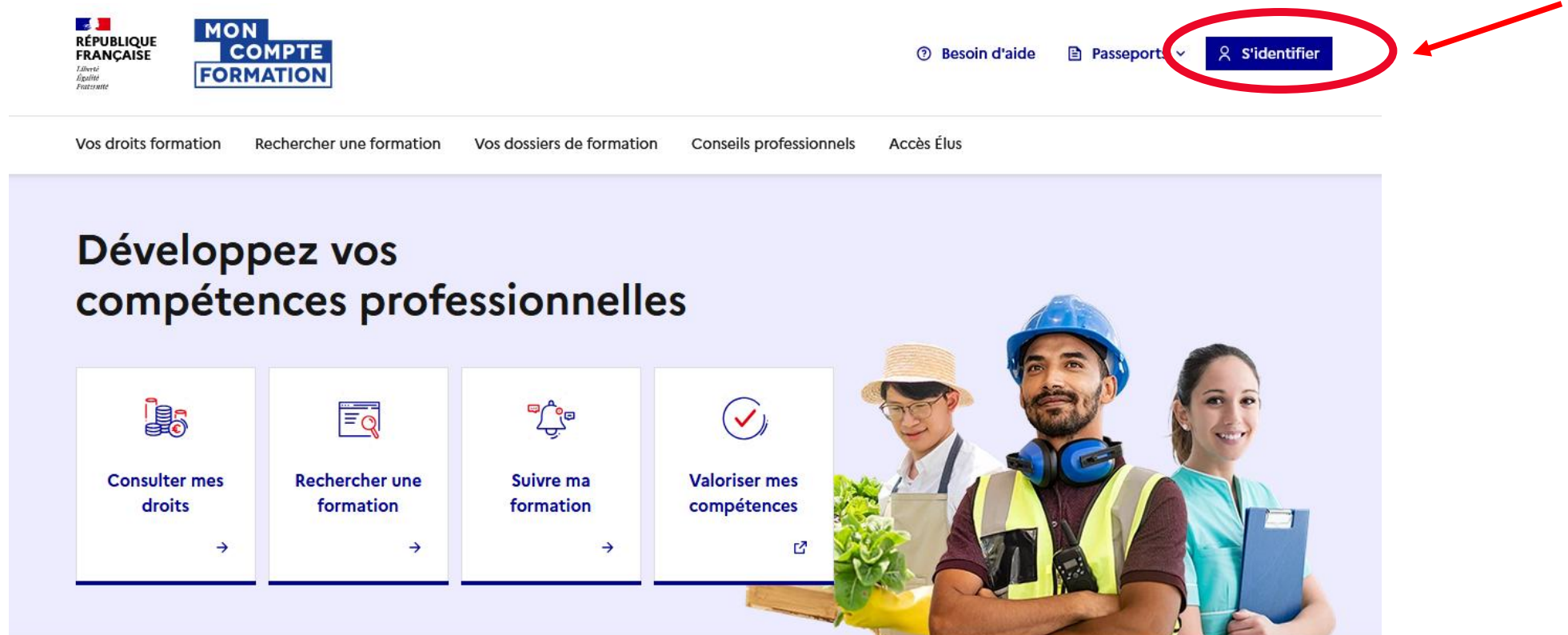
CREATION DU COMPTE CPF

ETAPE 1 : L'agent doit se rendre sur le site ou l'application **moncompteformation.gouv.fr**



CREATION DU COMPTE CPF

ETAPE 2 : L'agent doit cliquer sur le bouton « S'identifier » en haut à droite de la page



CREATION DU COMPTE CPF

ETAPE 3 : L'agent doit cliquer sur le bouton « Créer mon compte » en bas de la page

S'identifier avec FranceConnect +
[Qu'est-ce que FranceConnect+ ?](#)

ou

Connexion avec vos identifiants

Numéro de sécurité sociale
Format attendu : le numéro est composé de 13 chiffres (sans la clé)

[?](#)

i Votre numéro de sécurité sociale est inscrit sur votre carte Vitale par exemple.

Mot de passe Afficher

[Mot de passe oublié ?](#)

Me connecter

Vous n'avez pas de compte ?

[Créer mon compte](#)

CREATION DU COMPTE CPF

ETAPE 4 : L'agent doit compléter les éléments demandés

Créez votre compte

Étape 1 sur 5

Votre identité

Étape suivante : Votre adresse email, mot de passe et le contrôle de sécurité

Tous les champs sont requis.

Numéro de sécurité sociale

Format attendu : le numéro est composé de 15 chiffres

i Votre numéro de sécurité sociale est inscrit sur votre carte Vitale par exemple.

Nom de naissance

i Saisissez uniquement votre nom de naissance.

← Précédent

Continuer →

CREATION DU COMPTE CPF

ETAPE 5 : L'agent doit bien préciser le niveau de diplôme

Créez votre compte

Étape 5 sur 5

Votre niveau d'études et catégorie socio-professionnelle

Tous les champs sont requis.

Dernier diplôme obtenu

Sélectionner votre diplôme

- Sélectionner votre diplôme
- Non renseigné
- Sans diplôme ou diplôme national du Brevet (NIVEAU 2)
- CAP, BEP... (NIVEAU 3)
- BAC : BP, BT, bac pro ou techno (NIVEAU 4)
- BAC+2 : DEUG, BT, DUT... (NIVEAU 5)
- BAC+3 ou 4 : licence, master 1, maîtrise (NIVEAU 6)
- BAC+5 : grade master, DEA, DESS, ingénieur... (NIVEAU 7)
- BAC+8 : doctorat... (NIVEAU 8)

Vous pouvez également consulter la [politique de la protection des données à caractère personnel](#).

← Précédent

Finaliser

CREATION DU COMPTE CPF

ETAPE 5 : L'agent doit entrer un mot de passe et consulter les CGU pour valider l'inscription

Votre mot de passe

Mot de passe
.....  

8 caractères	1 majuscule	1 minuscule	1 chiffre
------------------------	-----------------------	-----------------------	---------------------

Confirmez votre mot de passe
.....  

J'ai lu et j'accepte les conditions générales d'utilisation

Je consulte la politique de protection des données personnelles

✓ Valider mon inscription

**7-2/ CONSULTATION DES
DROITS OUVERTS AU COMPTE
PERSONNEL DE FORMATION
(CPF)**

7-2-1/CONSULTATION PAR L'AGENT

CONSULTATION, PAR L'AGENT, DES DROITS CPF OUVERTS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

MON COMPTE FORMATION

🔊 Besoin d'aide | 📄 Passeports | **S'identifier**

Vos droits formation | Rechercher une formation | Vos dossiers de formation | Conseils professionnels | Accès Élus

Développez vos compétences professionnelles

- Consulter mes droits →
- Rechercher une formation →
- Suivre ma formation →
- Valoriser mes compétences ↗

CONSULTATION, PAR L'AGENT, DES DROITS CPF OUVERTS

Situation d'un agent qui n'a que des heures sur son CPF

Vos droits formation Rechercher une formation Vos dossiers de formation Conseils professionnels Accès Élus

En raison d'un grand nombre de sollicitations, les délais de traitement de vos demandes sont exceptionnellement allongés. Nous mettons tout en œuvre pour vous répondre au plus vite.

Développez vos compétences professionnelles

Consulter mes droits Rechercher une formation Suivre ma formation Valoriser mes compétences

Vos droits formation

Vos droits en heures

Ces droits sont acquis au cours de vos activités professionnelles dans le secteur public.

Solde disponible
150 h

[Consulter l'historique](#)

[Comment utiliser mes droits publics ?](#)

CONSULTATION, PAR L'AGENT, DES DROITS CPF OUVERTS

Situation d'un agent qui dispose de droits CPF en heures et en euros

Vous souhaitez convertir en € / en heures vos droits acquis au titre d'une activité antérieure : [Cliquez ici](#)

Mes droits formation

360,00 €

Vos droits vous permettent de financer uniquement des formations.

Si vous avez travaillé au cours de l'année dernière, les droits CPF correspondants apparaîtront sur votre compte lors du premier semestre de l'année en cours en fonction de votre situation.

Vous étiez salarié privé avant le 31 décembre 2014 ?
Saisissez impérativement votre solde d'heures DIF avant le 31 décembre 2020.
[Saisir mon DIF](#)

[Voir mon historique](#) ▼

Mes droits formation

Agent public **147 h**

Vous travaillez actuellement dans la fonction publique, mobilisez vos droits en contactant directement votre employeur.

7-2-2/CONSULTATION PAR L'EMPLOYEUR

CONSULTATION PAR L'EMPLOYEUR

-L'alimentation des comptes CPF est effectuée par le biais de la DSN

-Pour consulter le solde CPF public des agents, il convient de se rendre sur la plateforme Pep's via un formulaire de contact.

CONSULTATION PAR L'EMPLOYEUR

Etape 1: Mes autres services → Gestion des droits CPF → accéder

The screenshot shows the 'peps' (plateforme employeurs publics) interface for a 'COMMUNAUTE D AGGLOMERATION'. The main navigation menu on the left includes: Tableau de bord, Vos courriels (15), Thématiques (Carrière, Droits à pension, Cotisations, Déclarations, Subventions / Aides), and Mes autres services (highlighted in red). The main content area is titled 'Mes autres services' and contains three cards:

- Liste des données modifiées d'état civil et du NIR pour vos agents**: Consultation des données modifiées d'état civil et du NIR à reporter dans votre système d'information. [Consulter]
- Gestion des correspondants**: Création, consultation et mise à jour de vos coordonnées médiatiques en lien avec les régimes de retraite gérés par la Caisse des Dépôts. [Accéder]
- Gestion des Droits CPF Public** (highlighted with a yellow border): Décrémentation des droits du Compte Personnel de Formation et/ou accès au formulaire de demande de consultation des soldes, pour les agents publics. [Accéder]

CONSULTATION PAR L'EMPLOYEUR

Etape 2: Sur la page « Décrémentation des droits CPF », cliquer sur le ? En haut à droite de la page puis sur « Nous contacter » en bas du bandeau qui s'affiche

Historique des transferts

Sélectionnez un transfert pour afficher des informations supplémentaires.

Afficher les transferts de type [DÉCRÉMENTATION DES DROITS CPF](#)

Statut	Type transfert	Date de réclamation	Futur	Telle	Etape	Etat
Lien vide						

Vous n'avez pas trouvé votre réponse ?

[Nous contacter](#)

CONSULTATION PAR L'EMPLOYEUR

Etape 3: Compléter le formulaire puis cliquer sur envoyer

Contact
Précisez votre demande en complétant les champs suivants et écrivez votre message.

Tous les champs sont requis

Motif

Gestion des Droits CPF Public ▼

Précisez le motif

Sélectionner... ▼

Sélectionner...

Consultation des droits CPF

Décrémentation des comptes CPF

Plus d'informations sur la gestion des données personnelles de la Direction Régionale des Services de la Fonction Publique Territoriale de Lille, 75007 Paris, en sa qualité de responsable de traitement. Ce traitement a pour finalité la mise à disposition aux employeurs publics de services dématérialisés.

Pour plus d'information sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, veuillez-vous référer à la [notice d'information sur la protection des données personnelles](#).

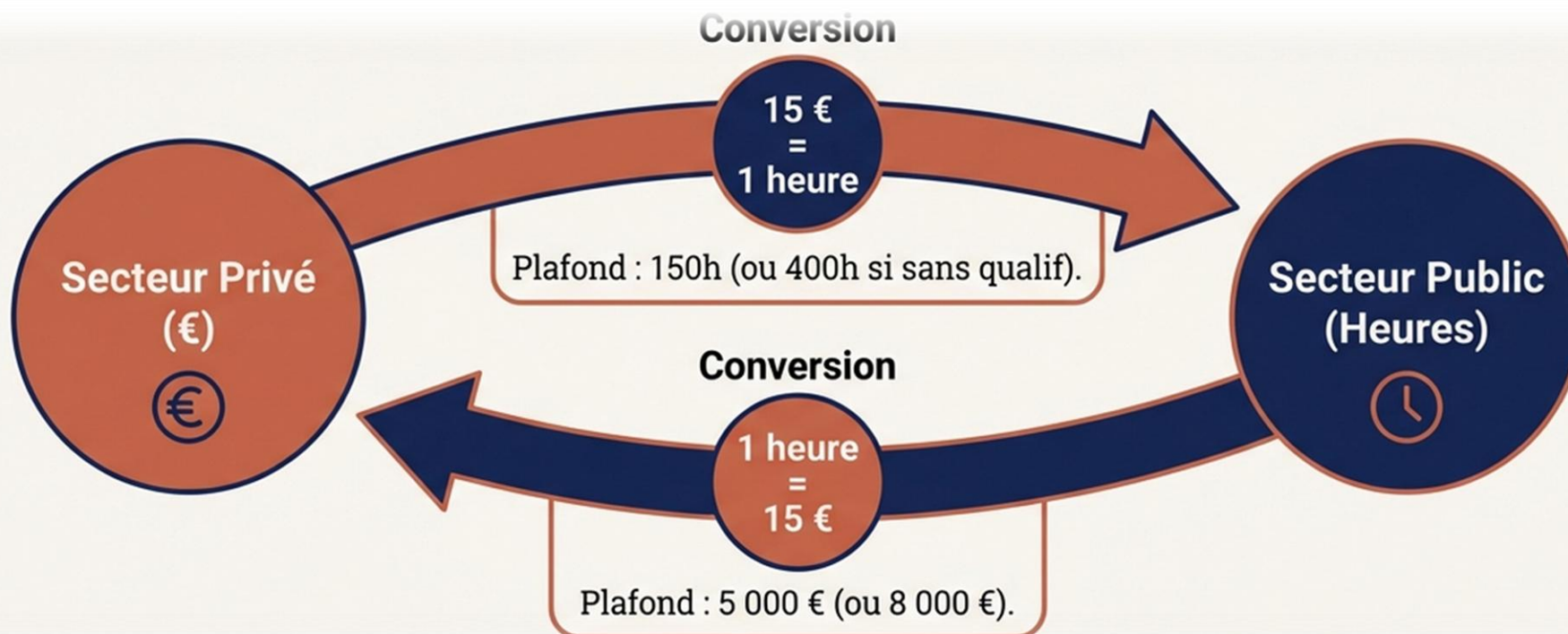
CONSULTATION PAR L'EMPLOYEUR

Etape 4: Le traitement de la demande peut demander plusieurs jours. Une fois le fichier extrait, il vous est transmis par mail via une plateforme sécurisée.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
nir	nom	prenom	solde_compte ur_fp	quantite_derni er_mvt	unit e	sens_m vt	libelle_mvt	info_mvt	date_mv t	Solde_en_ heure
XXXX	DUPROL	ANTOINE	2 400	255	M	C	Activité	Raison sociale	2023-09-01	40

7-3/ LA PORTABILITE ET LA CONVERSION DES DROITS CPF

LA PORTABILITE ET LA CONVERSION DES DROITS



LA CONVERSION DES DROITS

-Il existe une **portabilité des droits acquis au titre du CPF.**

-La gestion de la procédure de conversion est laissée à l'appréciation de la personne concernée et n'implique aucune intervention de l'employeur public : l'agent doit se connecter sur la plateforme dédiée (moncompteformation.gouv.fr).

-L'agent peut avoir des heures et/ou des euros. Il peut convertir ses droits en euros en heures (fonctionnaires) ou en heures en euros (salarié). Le taux légal est de 15 euros de l'heure.

-L'agent relève du régime applicable dans le cadre de son activité.

-La lecture combinée du décret n°2019-1392, de l'article L.6323-3 du Code du travail et de l'article L.422-16 du code général de la fonction publique ne permet pas une utilisation concomitante CPF public/CPF privé.

-Si l'agent public souhaite utiliser ses droits acquis en euros auprès de son nouvel employeur public, il devra les convertir en heures. Et inversement, si l'agent a des droits acquis en heures, et qu'il intègre le secteur privé, il devra les convertir en euros pour pouvoir les utiliser.

LA CONVERSION DES DROITS

- Exemple: Madame X est fonctionnaire. Elle dispose de droits CPF secteur privé car auparavant elle était salariée. Elle souhaite convertir ses droits CPF du privé vers le public, car elle souhaite mobiliser son CPF.



Conversion du privé vers le public, donc conversion des euros en heures, dans la limite de 150h .

Convertir mes droits formation

h ↔ €

Pour nous permettre de déterminer les modalités de conversion de vos droits formation, merci de déclarer votre situation actuelle :

Sélectionnez votre situation
Activité de droit public

Sens de la conversion
Privé (euros) vers Public (heures)

Je certifie sur l'honneur que les informations déclarées sont exactes

Retour Suivant

LA CONVERSION DES DROITS

-Dans cet exemple, l'agent dispose de 139 heures sur son CPF (en raison de sa qualité d'agent public). Il ne peut donc convertir que 11 heures au titre de ses droits CPF acquis lorsqu'il était salarié (secteur privé), soit l'équivalent de 165 euros.

Convertir mes droits formation

€ → h

Votre situation actuelle d'agent public vous permet de convertir vos droits formation acquis au titre d'une activité de droit privé :

Solde d'activité de droit privé	Solde d'activité de droit public
195,00€	150h
-165€	+11h

Montant à convertir

165 €

165€
11h

Retour Suivant

LA CONVERSION DES DROITS

-Il est ensuite demandé à l'agent de confirmer le souhait de conversion des euros en heures.

Veillez confirmer votre demande de conversion

Vous allez convertir **165 €** de droits acquis antérieurement.
Cette action est irréversible.



Je confirme que je souhaite convertir mes droits formation acquis au titre d'une activité de droit public

Retour

Confirmer

LA CONVERSION DES DROITS

-Le nouveau solde en heures, au regard de la conversion, apparaîtra au niveau de la plateforme moncompteformation.gouv.fr

Veillez confirmer votre demande de conversion

Vous allez convertir **165 €** e droits acquis antérieurement.
Cette action est irréversible.



Je confirme que je souhaite convertir mes droits formation acquis au titre d'une activité de droit public

Retour

Confirmer

8/ EN PRATIQUE : LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

-Chaque employeur doit adopter une délibération, après avis du CST, précisant notamment les éléments suivants :

**Modalités de
prise en charge
des frais**

**Modalités de
demande
d'utilisation du
CPF**

**Modalités
d'instruction des
demandes CPF**

Modalités de prise en charge des frais

Prise en charge obligatoire *

-Frais pédagogiques : plafond horaire et/ou par action de formation et/ou budget maximum par agent et par an...

** Si demande CPF validée par l'employeur*



Prise en charge non obligatoire

-Frais de déplacement
-Frais de parking
-Frais de repas
-Frais d'hébergement



Modalités de demande d'utilisation du CPF

-FORME DE LA DEMANDE : De quelle façon doit être formulée la demande ? Par le biais d'un formulaire dédié ou d'un simple courrier ?

-INTERLOCUTEUR/ REFERENT : A qui doit être remise cette demande ?

-CONTENU DE LA DEMANDE : En tout état de cause, la demande devra préciser :

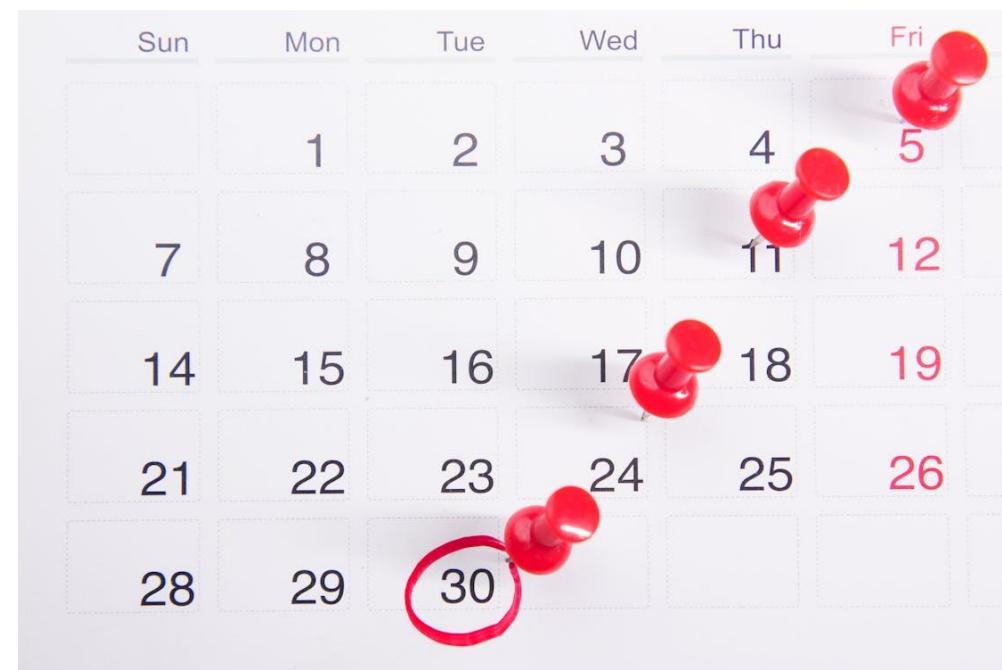
- la présentation de son projet d'évolution professionnelle
- le programme et la nature de la formation visée
- l'organisme de formation sollicité
- le nombre d'heures requises
- le calendrier
- le coût/devis



Modalités des demandes d'utilisation du CPF

-CALENDRIER/DATE DE DEPOT : L'instruction des demandes se fait-elle :

- au fil de l'eau
- par campagne annuelle
- avec comité d'examen
- sans comité d'examen



Modalités d'instruction des demandes CPF

-**ACTEURS**: Qui instruit les demandes de CPF ?

-**TEMPORALITE** : Selon quelle temporalité ? Au fil de l'eau ? Campagne annuelle ? Campagne trimestrielle ?

-**PRIORITES D'INSTRUCTION** : La réglementation définit une priorité d'instruction aux actions suivantes. L'employeur va définir les autres critères de priorisation des demandes (par catégorie, par cartographie des métiers, etc.)



9/ SIMULATION D'UNE DEMANDE D'UTILISATION DU CPF PAR UN AGENT

SIMULATION D'UNE DEMANDE D'UTILISATION CPF

Projet & accompagnement
CEP



Consultation



Demande écrite



L'agent définit son projet, accompagné par la conseillère en évolution professionnelle

L'agent vérifie ses droits sur moncompteformation.gouv.fr et recherche la formation adaptée

Courrier ou formulaire adressé à l'employeur

SIMULATION D'UNE DEMANDE D'UTILISATION CPF

L'agent vérifie ses droits sur moncompteformation.gouv.fr et recherche la formation adaptée

Onglet Rechercher une formation

CHAUDRONNERIE En centre de formation Formation à distance Trouver

ORLEANS (45000)

1711 résultats pour votre recherche

Filter (1) Tout effacer

Prix de la formation 10 000 € et plus 0 10 000 € et + Effacer

Distance De 0 à 500 km 0 1000 km et + Effacer

Nom de l'organisme Nom de l'organisme Effacer

Dates de disponibilité

Rythme de la formation

Durée

Tri par Pertinence

- CAP Réalisation en chaudronnerie industrielle (RCI)** TOURS - 108km par GRETA VAL DE LOIRE 10 150,00 € 1250h de formation Certification visée : CAP réalisations industrielles en chaudronnerie ou soudage option A chaudronnerie Bâtiment conforme
- Technicien en chaudronnerie** ALENCON - 140km per AFPA ENTREPRISES 12 922,00 € Certification visée : Titre professionnel technicien en chaudronnerie Bâtiment conforme
- Technicien en chaudronnerie** ALENCON - 140km per AFPA ENTREPRISES 12 922,00 € Certification visée : Titre professionnel technicien en chaudronnerie Bâtiment conforme
- CAP réalisations industrielles en chaudronnerie ou soudage option A chaudronnerie** NANTES LA VILLE - 122km 11 744,00 €

CAP Réalisation en chaudronnerie industrielle (RCI)

par GRETA VAL DE LOIRE

TOURS - 108km Ajouter aux favoris

Modalités d'inscription

Conditions spécifiques et prérequis
niveau 3ème Brevet des collèges ou expérience professionnelle

Modalités d'admission
Admission sur dossier
Admission après entretien

Lieu de formation

- 6 Avenue de Sévigné 37200 TOURS
- Bâtiment conforme aux normes d'accessibilité
- Restauration scolaire
- Arrêt bus

Prix de la formation

10 150,00 €
Frais d'examen inclus

Frais additionnels non pris en charge : 0,00 €

Financez votre formation avec vos 3 140,00 € de droits formation. Vous devrez régler 7 010,00 € de reste à payer par carte bancaire en une seule fois.

Modifier mon DIF

Description

Description
CAP réalisations industrielles en chaudronnerie ou soudage option A chaudronnerie

Niveau de sortie
Niveau V (CAP, BEP, CFP du premier degré)

Les points forts de la formation

Voir plus

SIMULATION D'UNE DEMANDE D'UTILISATION CPF

L'agent ne pourra pas mobiliser ses droits directement. Il doit adresser une demande à son employeur public.

PAS d'achat en ligne

Un agent public peut consulter le catalogue des formations disponibles mais ne peut pas l'acheter en ligne

Si vous travaillez actuellement dans la fonction publique, mobilisez vos droits en contactant directement votre employeur

Fermer

Continuer

Pour plus d'information, il est possible de contacter l'organisme de formation grâce aux informations de contact en bas de page.

Prix de la formation

€ 3 690,00 €
Frais d'examen inclus

Vous possédez **119** heures de droits formation.
Vous travaillez actuellement dans la fonction publique, mobilisez vos droits en contactant directement votre employeur.

[En savoir plus](#)

Contactez l'organisme

Cette formation vous plaît ? Vous avez une question ?

Nous vous conseillons de comparer différents organismes avant de postuler.
N'hésitez pas à les contacter pour vous faire un avis.

[Fiche formation sur le site de l'organisme](#)

[6 Avenue de Sévigné](#)

SIMULATION PROCEDURE DE DEMANDE



Mentions obligatoires dans le courrier

- Nature du projet et motivation
- Programme et nature de la formation
- Calendrier et budget (coût pédagogique + frais annexes)
- Demande d'abondement ou anticipation (si applicable)

Formulaire dédié

[Exemple](#)

SIMULATION D'UNE DEMANDE D'UTILISATION CPF

Instruction



Réponse



Conventionnement



Au regard des critères
réglementaires et ceux
définis par voie de
délibération

La collectivité adresse une
réponse à l'agent

Conventionnement
établi avec
l'agent/l'organisme de
formation

SIMULATION PROCEDURE DE DEMANDE

Critères d'instruction



Adéquation au projet d'évolution.







Nécessités de service (Calendrier).



Disponibilités financières.

Priorités Légales (Classement)

- 1** Prévention de l'inaptitude physique. 
- 2** Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). 
- 3** Préparation aux concours et examens. 
- 4** Socle de connaissances (Refus impossible, report max 1 an). 

Organisation : Gestion 'au fil de l'eau' ou par 'campagnes' périodiques.

SIMULATION PROCEDURE DE DEMANDE

- Suite à l'instruction de la demande :
 - Si refus : courrier de refus adressé en LRAR ou remis en mains propres contre signature. Le refus doit être motivé
 - Si accord : courrier d'accord. Conventionnement avec l'agent/organisme de formation. Possibilité de mobiliser des heures par anticipation.
- Combinaisons possibles avec le congé de formation professionnelle, de transition professionnelle, les congés VAE e bilan de compétences, la préparation concours avec CET (5 jours par an). Le CPF s'articule donc avec l'ensemble des dispositifs de formation pour répondre aux besoins des agents de manière adaptée.

La réponse apportée à l'agent

- En fonction des éléments définis dans la délibération adoptée.
- L'employeur dispose d'un délai de deux mois pour notifier sa décision à l'agent.
- Toute décision de refus doit être motivée.
- Le rejet d'une 3^{ème} demande portant sur une action de formation de même nature ne peut être prononcé qu'après avis de la CAP ou CCP
- Refus peut être motivé sur les fondements suivants :
 - Financement de la formation (défaut crédits)
 - Nécessités de service
 - Projet d'évolution professionnelle.

SIMULATION PROCEDURE DE DEMANDE

Suivi de la formation



L'agent suit la formation et l'employeur vérifie ce suivi.

Décrémentation des droits



La collectivité va décrétement les droits CPF de l'agent sur la plateforme Pep'S

Nouveau capital CPF



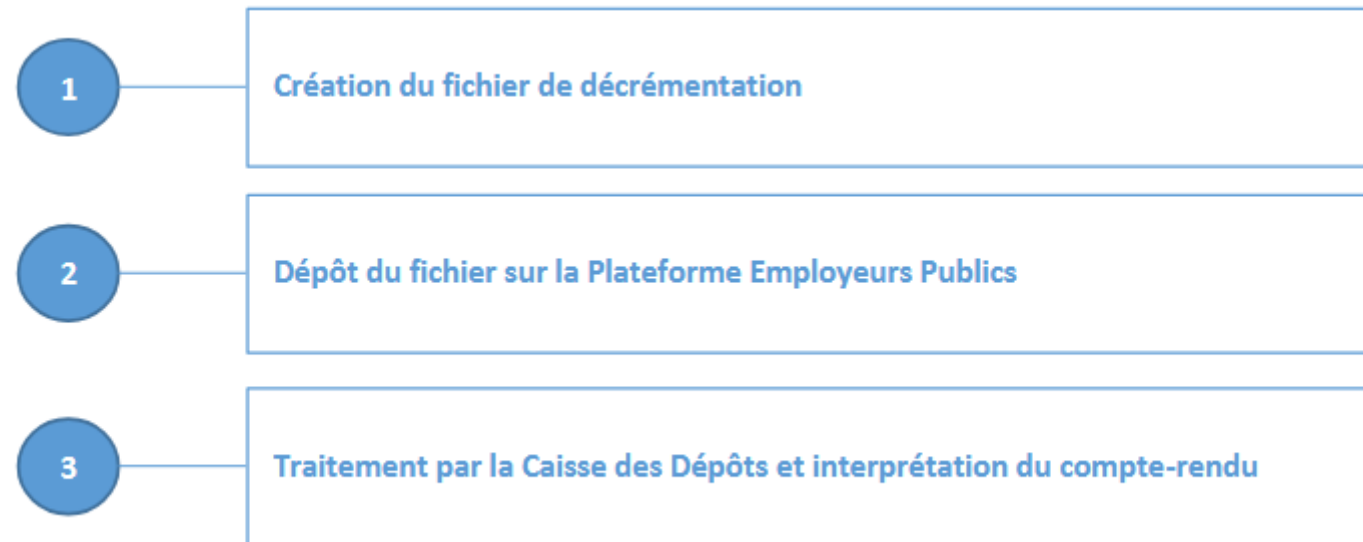
Un nouveau capital CPF apparaîtra sur la plateforme moncompteformation.gouv.fr

**10/ ZOOM SUR LA
DECREMENTATION DES
DROITS SUITE A LA
MOBILISATION DU CPF**

LA DECREMENTATION DES HEURES : PRINCIPE

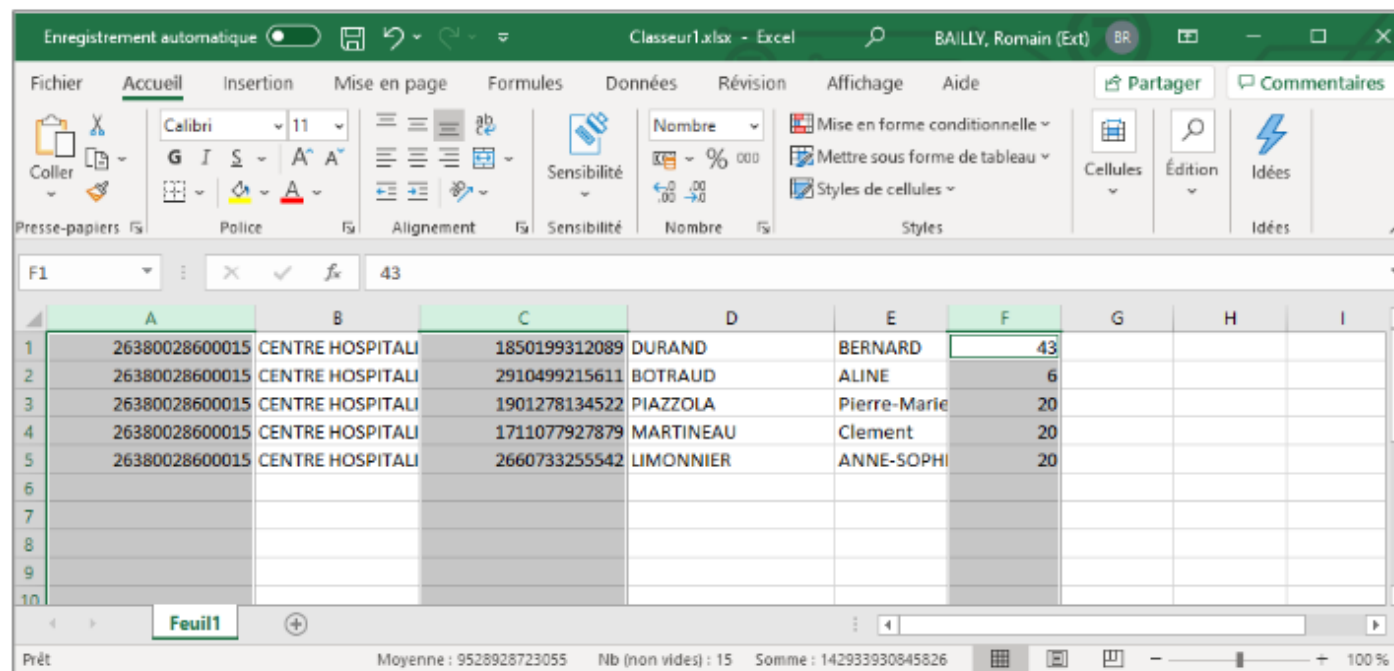
-Décrémentation = procédure permettant de soustraire du compteur CPF d'un agent public les heures consommées lors des formations qu'il a suivies au titre de son CPF.

-Pour effectuer la décrémentation d'heures CPF d'un agent public, l'employeur public doit suivre la procédure :



LA DECREMENTATION DES HEURES : CREATION DU FICHIER

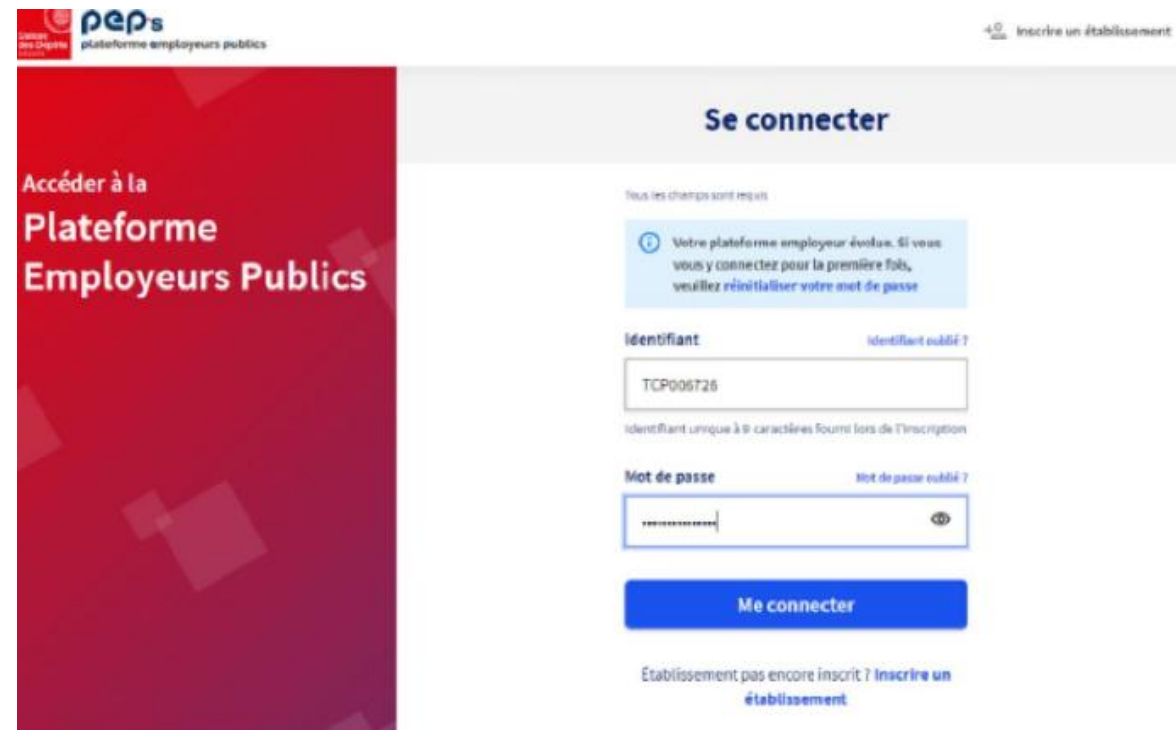
-Etape 1: Création du fichier



	A	B	C	D	E	F	G	H	I
1	26380028600015	CENTRE HOSPITALI	1850199312089	DURAND	BERNARD	43			
2	26380028600015	CENTRE HOSPITALI	2910499215611	BOTRAUD	ALINE	6			
3	26380028600015	CENTRE HOSPITALI	1901278134522	PIAZZOLA	Pierre-Marie	20			
4	26380028600015	CENTRE HOSPITALI	1711077927879	MARTINEAU	Clement	20			
5	26380028600015	CENTRE HOSPITALI	2660733255542	LIMONNIER	ANNE-SOPHI	20			
6									
7									
8									
9									
10									

LA DECREMENTATION DES HEURES : DEPOT DU FICHER

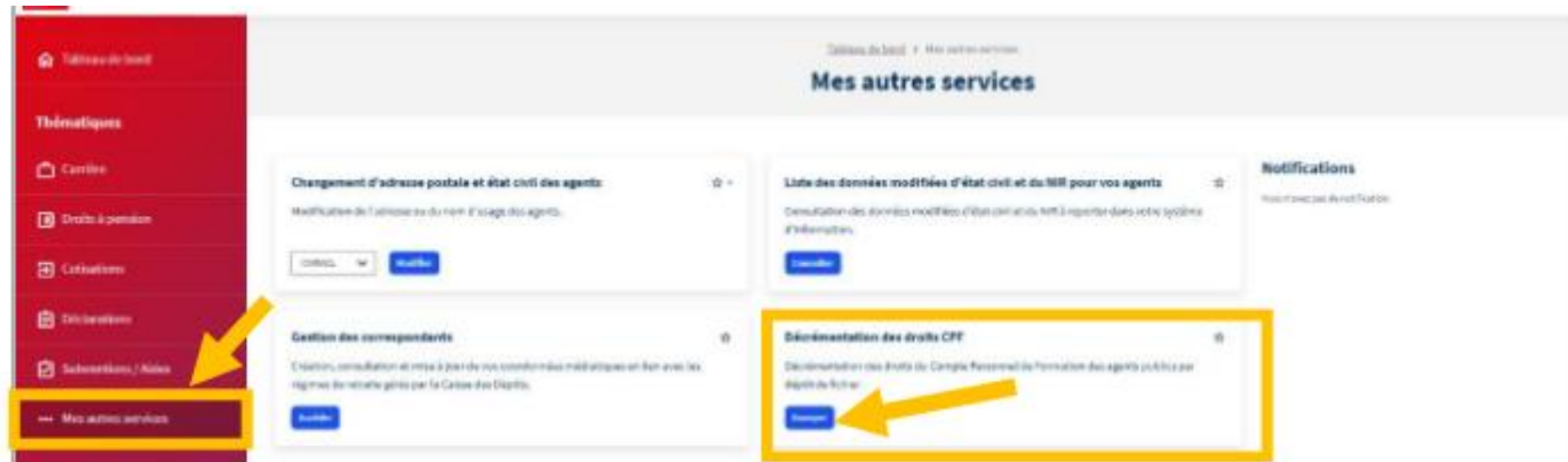
-Etape 2: Dépôt du fichier sur Pep's : Accès au service



The screenshot shows the login interface for the 'peps' platform. On the left, a red vertical banner reads 'Accéder à la Plateforme Employeurs Publics'. The main content area is titled 'Se connecter'. It includes a message: 'Tous les champs sont requis' and a note: 'Votre plateforme employeur évolue. Si vous vous y connectez pour la première fois, veuillez réinitialiser votre mot de passe'. There are two input fields: 'Identifiant' (with a link 'Identifiant oublié ?') containing the text 'TCP006726', and 'Mot de passe' (with a link 'Mot de passe oublié ?') containing masked characters. A blue 'Me connecter' button is positioned below the fields. At the bottom, there is a link: 'Etablissement pas encore inscrit ? Inscrive un établissement'.

LA DECREMENTATION DES HEURES :DEPOT DU FICHER

-Etape 3: Dépôt du fichier sur Pep's → Mes autres services → décrémentation des droits CPF → Envoyer



LA DECREMENTATION DES HEURES : DEPOT DU FICHIER

pep
COMMUNE DE CAUDERAN

Contact Notifications T. Cpf

← Retour

Service

Documents

Historique des transferts

Sélectionnez un transfert pour afficher des informations supplémentaires.

Afficher les transferts de type :

Utilisateur	Type transfert	Date de réception	Fichier	Taille	Etape	Etat
Liste vide						

[Commencer un transfert]

LA DECREMENTATION DES HEURES : DEPOT DU FICHIER

Gestion des télétransmissions

Informations sur votre transfert

Type de transfert : DECREMENTATION CPF FP

Sélectionnez le fichier à envoyer : Choisir un fichier Commun... 2020.csv

Décrémentation CPF 3828 - Commune de Caudéran (33)

Commentaires :

Veillez consulter les [Conditions Générales d'utilisation](#) du service avant de continuer.

J'accepte les conditions générales d'utilisation

[Retour](#) [Trans-Env](#)

LA DECREMENTATION DES HEURES : DEPOT DU FICHER

Historique des transferts ? [aide]

Sélectionnez un transfert pour afficher des informations supplémentaires.

Afficher les transferts de type :

Utilisateur	Type transfert	Date de réception	Fichier	Taille	Etape	Etat
TCP006726	DECREMENTATION CPF FP	11/01/2021 16:18:23	C:\akepath\Commune Cauderan - Décrément...	462 octets	Fichier reçu	OK

LA DECREMENTATION DES HEURES : TRAITEMENT PAR LA CDC

Historique des transferts ? [aide]

Sélectionnez un transfert pour afficher des informations supplémentaires.

Afficher les transferts de type :

Utilisateur	Type transfert	Date de réception	Fichier	Taille	Etape	Etat
TCP006726	DECREMENTATION CPF FP	11/01/2021 16:18:23	C:\Makepath\Commune Caudéran - Décrément...	462 octets	Fichier pris en charge	OK

LA DECREMENTATION DES HEURES : TRAITEMENT PAR LA CDC

Une fois le traitement terminé, l'opération passe à l'étape « Fichier traité ». Il est alors possible de consulter son compte-rendu. Pour l'ouvrir, cliquer sur CR dans la colonne « Etat »

Historique des transferts



Sélectionnez un transfert pour afficher des informations supplémentaires.

Afficher les transferts de type :

Utilisateur	Type transfert	Date de réception	Fichier	Taille	Etape	Etat
SLA008115	DECREMENTATION CPF FP	26/02/2021 09:23:42	C:\fakepath\Test2.bt	5 octets	Fichier traité	CR
▶ TCP006726	DECREMENTATION CPF FP	09/02/2021 09:42:19	C:\fakepath\6 Commune Caudéran - Décrème...	85 octets	Fichier traité	CR
TCP006726	DECREMENTATION CPF FP	05/02/2021 17:45:25	C:\fakepath\5 Commune Caudéran - Décrème...	87 octets	Fichier traité	CR
TCP006726	DECREMENTATION CPF FP	05/02/2021 10:30:11	C:\fakepath\4 Commune Caudéran - Décrème...	458 octets	Fichier traité	CR
TCP006726	DECREMENTATION CPF FP	20/01/2021 18:25:39	C:\fakepath\3 Commune Caudéran - Décrème...	457 octets	Fichier pris en charge	OK
TCP006726	DECREMENTATION CPF FP	15/01/2021 09:06:55	C:\fakepath\2 Commune Caudéran - Décrème...	461 octets	Fichier pris en charge	OK
TCP006726	DECREMENTATION CPF FP	11/01/2021 16:18:23	C:\fakepath\Commune Caudéran - Décrément...	462 octets	Fichier pris en charge	OK

Détails

ID transfert : WIT-20210209094147-01BRJ649
Source : HTTP
Fichier : C:\fakepath\6 Commune Caudéran - Décrémentaion CPF 2020.csv
BCR : 01BRJ649
Commentaires :

NOS CONSEILS

NOS CONSEILS

- Déterminer les priorités d’instruction des demandes CPF. Ces priorités doivent s’inscrire dans le cadre plus global des LDG.
- Définir la procédure pratique de gestion du dispositif . La réalisation d’une campagne annuelle de recensement des demandes CPF, en lien avec les entretiens professionnels, est conseillée.
- Définir une enveloppe budgétaire spécifiquement dédiée au CPF.
- Définir des modalités de prise en charge des frais transparentes.
- Associer les Elus, les organisations syndicales, les encadrants et les agents
- Prendre le temps de la réflexion dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif CPF.
- Désigner un référent formation

VOS OUTILS

VOS OUTILS ET INTERLOCUTEURS

- Modèle de délibération CPF
- Modèle de formulaire de demande utilisation CPF
- Modèle de décharge partielle de service
- Guide CPF
- Les interlocutrices du Centre de gestion de l'Ariège :
 - Géraldine PROUST, conseillère en évolution professionnelle
geraldine.proust@cdg09.fr
 - Natacha ZUCCHELLI, conseillère statutaire et juridique
statut@cdg09.fr

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION !

